

Points de repère chrétiens autour de la question de la prostitution
par Patrick Gillard, o.p.,

A partir d'une prise de notes de Bertrand Evelin, omi

- - - - -

Ce topo a été donné dans le cadre de l'atelier organisé par VIVAT International à Louvain (Belgique) du 11 au 15 juillet 2016 et portant sur la question des Droits des Êtres Humains.

I- Trois manières pour la société de se positionner par rapport à la prostitution

Depuis 2000 ans de christianisme, il y a toujours eu trois manières d'envisager la prostitution :

- Le réglementarisme : « Cela a toujours existé ». C'est la *théorie du moindre mal* qui donne une assise au réglementarisme. Cela inscrit la prostitution dans un cadre légal.
- La prohibition : c'est la réaction opposée. Il n'est pas question de trouver normal que des personnes dépendent économiquement d'une telle activité !
- L'abolitionnisme. Point de vue qui émerge à partir du XIX^e siècle. Il s'agit de faire face aux réalités des différents pays qui réglementent la prostitution afin de l'abolir.

A- Le réglementarisme

Déjà en vigueur il y a 2000 ans au sein de l'empire romain. Un quartier de Rome était réservé aux prostituées. Une bonne partie du vocabulaire actuelle de la prostitution y est étymologiquement rattaché :

- Les maisons où se tenaient les prostituées étaient des lieux « voûtés ». En latin, une voûte se dit « fornix ».
- Les prostituées étaient comparées à des louves (Lupanars...).

Elles devaient être enregistrées au registre de police et portaient une toge permettant de les distinguer en public des autres femmes. Cela conduisait à une forme de stigmatisation. Le traitement était par contre très différents avec les clients pour lesquels on avait une grande tolérance (cf. Sénèque, Caton). En revanche, le régime était strict pour les entremetteurs : interdiction de charges publiques s'ils étaient pris.

Ce règlement était applicable dans l'ensemble de l'empire. Les lieux de prostitution étaient réglementés, notamment dans les villes portuaires. Qu'on pense aux lettres de saint Paul aux Corinthiens ! Corinthe, comprenait quelques 20 000 prostituées pour une ville de 600 000 habitants !

En résumé, l'antiquité connaissait le réglementarisme. Celui-ci perdure dans le temps avec le Moyen-Age, notamment autour des villes. Avec le développement du christianisme, la prostitution reflue du centre des villes vers les faubourgs. Elles se tiennent alors sur les bords des villes, on les appelle les « bordelières »... d'où vient le mot « bordel ». Le vocabulaire lié à la prostitution est également attaché au ville portuaire : « maquereau » pour les entremetteurs car les maquereaux se nourrissent sur les bancs de harengs.

Paris réglemente encore en 1778. Cf. les règles codifiées du préfet Lenoir, que l'on retrouve dans le code Napoléon. Toutes les prostituées doivent s'inscrire au registre de la police. Elles reçoivent une carte qui leur permet alors de travailler dans les maisons closes. Le code Napoléon stipule également le contrôle médical obligatoire (mais pas pour les clients !?!)

Or, il est remarquable de constater que ce régime réglementé de la prostitution n'a jamais freiné en rien le trafic des humains. Au cours des âges, les chiffres dont dispose les historiens montrent que cette traite ne recule pas.

=> Le réglementarisme présenté aujourd'hui par les travailleurs sociaux comme une possible solution, n'est pas une nouvelle recette. Cela n'apporte rien de neuf. C'est la théorie du moindre mal. Aujourd'hui, 8 pays européens sont réglementaristes.

B- Le prohibitionnisme

Ce positionnement est aussi ancien. Dès l'empire romain, on assiste à des réactions pour lutter contre la prostitution. Constantin en 320, Théodose en 428 prennent des mesures pour contrecarrer le réglementarisme au plus haut niveau de l'organisation de l'empire. Par exemple, l'empereur Justinien avait épousé une « courtisane » (= une prostituée) nommée Théodora. Celle-ci s'engagea assez vivement contre la prostitution, faisant ouvrir des maisons d'accueil pour les anciennes prostituées, faisant refluer la prostitution hors des villes. Ce régime a perduré jusqu'à Charlemagne.

Au Moyen-Age, des souverains essaient de prohiber : saint Louis, Ferdinand Ier de Naples. Cela ne dure que quelques années. Cela ne dépasse jamais la longueur de leur règne.

Plus récemment, les régimes communistes ont prétendu éradiquer la prostitution (cf. Karl Marx pour des raisons économiques) : ces régimes ont mis les femmes au travail par souci d'égalité hommes-femmes, en pensant que la prostitution reculerait. Or, dans les archives, on trouve toujours des traces de déportation de prostituées, de condamnation de proxénètes, de dénonciation de clients. Et en Chine aujourd'hui, la prostitution a pignon sur rue !

=> La prohibition n'est pas non plus une solution durable.

On remarque cependant, en guise de points de repère provisoires, qu'au niveau d'une société, le règlement en vigueur marque les mentalités. Ainsi, lorsque la Suède est devenue abolitionniste, moins de 50% de la population soutenait cette mesure, alors que 10 ans après, une grande partie de la population la soutenait. C'est massif dans les enquêtes : Dans les régimes prohibitifs, 90% des personnes, notamment chez les jeunes, considèrent comme normal de ne pas vendre d'acte sexuel, alors que dans une société qui autorise les maisons closes, l'opinion trouve cela normal !

En résumé : la prohibition développe un point de vue très clair. Mais cela reflue la prostitution dans la clandestinité.

C- Les abolitionnistes

Ce mouvement né au XIX^e siècle, à Genève en 1877. Une femme, Joséphine Butler, s'insurge contre le trafic des femmes. Naissance de la fédération abolitionniste internationale.

L'état d'esprit est le suivant : on fait face à l'existence de la prostitution. Cela fait que les pouvoirs publics renoncent à lutter contre, et préfèrent l'organiser, voire la financer. Face à ce constat, ce mouvement refuse la fatalité. Il n'est pas normal que dans une société décente, une personnes dépende de cette pratique au niveau économique.

En Europe, la France et la Belgique sont abolitionnistes. Sur les autres continents, cela dépend des régimes en place. Par exemple, l'Irak l'interdit. Cela n'existe pas officiellement. Les associations qui veulent venir en aide aux prostituées doivent accueillir discrètement.

En résumé, aucune solution n'est **la** solution. Autrement dit, si on fait un choix, ce n'est pas pour prétendre à la solution définitive mais par affirmations de choix éthiques. Des choix politiques peuvent être cohérents avec une perspective chrétienne. Sinon, on est dans le relativisme. Or, l'optique chrétienne entraîne qu'un chrétien ne peut être réglementariste !

Discours et pratiques historiques de l'Eglise

A- Discours

La prostitution est très présente dans la Bible. On en parle, notamment dans les évangiles, et jamais pour condamner de manière définitive : tout le monde est appelé à la conversion.

Dès le début, les Pères de l'Église essaient de défendre les personnes obligées de se prostituer : Tertullien, Jean Chrysostome. Mais c'est Augustin qui va constituer le point de repère des mentalités pour les siècles suivants, et ce à partir de ce qu'il écrit dans son *De ordine* à propos des différents désordres. Ce qu'il écrit va être lourd de conséquences. Il dit qu'en chassant les prostituées, on

introduit le trouble des passions dans la société. Autrement dit, il défend la nécessité qu'il y ait des prostituées. Même si, par la suite, Augustin reviendra sur cette question, notamment dans son *Retractatio* où il abordera à nouveau la problématique en demandant la conversion totale, la première thèse du *De Ordine* qui tolère va marquer les siècles suivants en donnant naissance à la théorie du moindre de mal : même St Thomas la reprendra. Elle sera érigée en principe au XIII^e siècle. Tous les moralistes ecclésiastiques ultérieurs, tous les traités, seront basés sur cette idée : la prostitution est un péché mais il y a une tolérance, notamment par rapport aux clients. Terrible héritage augustinien qu'Augustin avait pourtant renié !

Il faut attendre Alfonse de Liguori pour attaquer cette idée du moindre mal : le mal le plus grave ne peut pas être évité par la tolérance car on s'inscrit dans le mal, on le permet. Il y a connivence. Sachant que le mal n'est pas dans la personne prostituée, mais dans la prostitution.

La période plus récente témoigne d'une véritable prise de conscience. Pie XII, en septembre 1948, évoque la question auprès des chrétiens qui commencent à vouloir lutter contre, et dit que s'il y a des ennemis, le plus dur sera de vaincre l'indifférence, l'ironie et l'insouciance de chrétiens catholiques, convaincus et pratiquants !

En 2005, le Conseil Pontifical pour les Migrants s'attaque à la question de la prostitution. Les évêques canadiens l'avaient abordé en 1984 pour dire :

- La prostitution est d'abord un échange d'argent. Autrement dit, la réciprocité est biaisée.
- Légaliser semble dire que l'accès au corps de l'autre est un service.
- La sexualité n'est pas le théâtre de manifestations égocentriques mais le lieu du désir de la rencontre de l'autre pour une relation interpersonnelle d'une grande intensité. Autrement dit, n'importe qui ne peut pas « faire l'affaire » car là, la personne est transformée en instrument.

Au fond, ces difficultés historiques à affronter la question de face témoigne d'une difficulté, dans l'Église, à regarder le péché en face ! Au niveau étymologique, le mot « pécher » vient de l'hébreu. Il désigne une technique d'attaque de l'adversaire qui « biaise », qui passe par les côtés. Pécher, c'est passer à côté de l'objectif : en organisant la prostitution, on passe à côté de cet objectif central qu'est le salut.

Résumé : à travers l'histoire, les Eglises ont dit quelque chose sur la prostitution, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre.

B- Pratiques pastorales

Déjà les moines du désert paient des prostituées pour racheter des journées de travail. Par ailleurs, dans l'Église, des saintes viennent de la prostitution (cf. Marie l'égyptienne, prostituée durant 17 ans avant de choisir la vie érémitique). L'Église est aux côtés de Théodora, la femme de l'empereur Justinien, dans sa lutte contre la prostitution (qui se déroule alors jusque sur le parvis des églises). Des conciles locaux vont jusqu'à condamner dans la foi, les chrétiens qui s'adonnent à la prostitution ou qui l'organisent. Le Concile d'Elvire, au IV^e siècle, prive de communion à l'heure de la mort les parents qui ont livré leurs enfants à la prostitution. Autrement dit, l'Église prend des mesures très fortes pour dire que cette voie ne mène pas au salut.

Au Moyen-Age, on assiste à des efforts locaux pour délivrer des personnes prisonnières de la prostitution et leur permettre de vivre la vie religieuse (à l'époque, sortir de la prostitution entraîne de vivre la vie religieuse pour se « racheter »). On connaît ainsi des monastères de repenties.

Il faut Ignace de Loyola au XVI^e siècle pour inaugurer un travail pastoral qui va dans la rue à la rencontre des personnes prostituées. A l'époque, il est très critiqué par les prêtres. Il fonde des maisons d'accueil pour prostituées. Et là, ce n'est pas pour se racheter dans la vie religieuse. Beaucoup se marient. C'est le début de l'action sociale sur le terrain, de la « maraude », et de l'accueil et hébergement pour s'en sortir. Les Sœurs du Bon Pasteur en feront un charisme spécifique.

En Belgique, il faut 1980 pour que l'Église s'en occupe de manière spécifique, et ce bien avant les pouvoirs publics. Prise de conscience de la problématique et du fait que la prostitution, ce sont des personnes qui souffrent (prostituées et clients). Le fondateur du Nid évoque une « misère affective

profonde » .

III- Les enjeux fondamentaux pour les années à venir

A- Développer le débat sur la dignité humaine

Le discours des réglementaristes tourne autour de la défense de la liberté de la personne qui doit pouvoir disposer de son corps comme elle l'entend. Il faut donc que la dignité humaine soit mise sur la table de la négociation. On en a les moyens : on peut se référer aux efforts historiques de l'Europe à mettre la dignité au premier plan : Traité de Lisbonne, Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (intro § 2). Or il est impressionnant de constater que malgré ces efforts à mettre la dignité au premier plan, les politiques des pays diffèrent, comme si la définition de la « dignité » était relative à la façon dont chaque pays entend la définir.

=> Il faut donc se donner les moyens de définir la dignité humaine. Pour l'instant, elle est essentiellement définie de manière négative : « ceci/cela est contraire à la dignité ». On dit ce qui lui est contraire.

Mais du coup, on reste flou, et ce déjà au niveau du vocabulaire. Ainsi par exemple, la dissociation du vocabulaire entre « Prostitution » et « Traite » permet de faire basculer le premier du côté d'une certaine dignité. Il faut donc réfléchir à l'exercice de la dignité humaine. Aujourd'hui, la liberté prend le pas dessus !

Il faudrait un début de définition positive.

Emmanuel Kant : la dignité humaine proscrit l'instrumentalisation de l'être humain.

B- Sensibiliser les pouvoirs publics

Aujourd'hui, la législation tend de plus en plus à être réactive : à l'événement, à l'opinion. Mais les législateurs réfléchissent de moins en moins à ce qu'on propose à la société. Or, il ne s'agit pas de « faire au mieux » mais de « faire mieux » !

C- Reparer de la prostitution et pas seulement de la traite des humains

On constate que le vocabulaire lié à la prostitution tend de plus en plus à se professionnaliser, à se spécialiser : prostitution « occasionnelle », « de troc », « estudiantine », « pour handicapés ». Ainsi, il ne faudrait pas tout mettre dans le même sac ! Par exemple, la prostitution pour handicapés serait un moyen de leur rendre service. Or, réfléchir ainsi témoigne d'un profond mépris pour les handicapés d'abord considérés comme différents de la norme !

Or, ceux qui travaillent auprès des prostituées constatent qu'on ne demeure pas indemne de sa prostitution, qu'elle soit estudiantine, de troc, ou autre... La prostitution, c'est la prostitution !

D- Ne pas laisser le débat être confisqué par les associations féministes

La prostitution est aussi une affaire d'hommes. Tout d'abord vu du côté des personnes qui se prostituent (environ 1/3 d'hommes). Si une majorité de victimes de la prostitution sont des femmes, le fait de la prostitution reste une affaire d'hommes et de femmes.

IV- Conclusion (point de vue personnel, comme religieux)

1) Comme chrétiens, je m'inscris à la suite de Jésus-Christ qui dit du corps qu'il est le temple de l'Esprit. Dans le christianisme, le corps a une importance fondamentale. C'est la seule religion où Dieu prend corps, et pas pour le mettre ensuite aux ordures, mais pour le glorifier !

2) Le corps est la première chose que l'on connaît de quelqu'un. C'est à force de fréquenter la personne que le corps dit son intériorité. Le corps dit l'identité. Ce n'est pas rien. Mon identité, c'est ma manière d'habiter mon corps. Cf. Comment Jésus prend soin des corps, les soigne, les guérit.

3) La personne même des prostituées est une personne qui attire le regard de Jésus. Cf. la pécheresse

en Lc.7. On ne dit pas qu'elle est prostituée mais tout oriente vers cela. On ne dit pas que Jésus lui fait la moral. Il ne dit rien. Il dit du bien d'elle. Toute personne prostituée qui se présente à nous doit pouvoir vivre la même chose. Trouver une forme de proximité-compréhension.
Et il en va de même pour le client ! Il faut entendre Lc 15 et ce père qui court en avant de cet homme qui avait « dépensé son bien avec des filles » !

Et il en va de même avec le criminel. Après tout, le larron repent est le premier au paradis !

4) Il convient de s'engager. Étymologiquement, « s'engager » vient de « se mettre en gage ». De fait, sur cette question de la prostitution, il convient de s'engager, de prendre le risque d'un avis très clair, et de le faire avec beaucoup de liberté.

En fait, on se rend compte que les prostituées sont très heureuses de croiser des chrétiens. Il ne faut pas hésiter à prendre soin des personnes, tant sur le plan corporel que spirituel. C'est le Christ qui sauve. Dans la rencontre, il suffit de le laisser passer.